



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT	
	Madame Céline RENAUD	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
 Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
 Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : PERSONNEL

Création et suppression de postes

Direction générale déléguée cohésion sociale

1. Réorganisation de la direction proximité – citoyenneté

La Direction Générale Déléguée (DGD) Cohésion sociale fait évoluer son organisation afin de répondre à plusieurs enjeux :

- L'accompagnement nécessaire à la transversalité à l'échelle de la DGD Cohésion sociale (7 directions actuellement et plus de 2 000 agents) et le pilotage d'importants projets de fin de mandat (Maison des associations, Dancing, Projets de territoire, politiques contractuelles, plan ambition éducation, etc.),
- Le départ à la retraite du directeur de la Proximité Citoyenneté, également adjoint à la DGD Cohésion sociale qui, par son expérience et l'histoire des organisations, a intégré au sein de la direction qu'il dirige des missions très variées dont la cohérence du périmètre est à revoir,
- L'amélioration de la qualité de la relation usagers, dimension essentielle des organisations afin de rendre un service public de qualité,
- La dynamique mise en place avec les projets de territoire et les ateliers de quartiers qui doit être conforté dans une relation étroite avec le tissu associatif local, l'émergence de nouveaux quartiers et la dynamique de peuplement du territoire.

Ainsi, au 1er janvier 2025, la direction proximité-citoyenneté sera divisée en deux nouvelles directions distinctes pour donner plus de cohérence aux différents périmètres d'intervention et afficher une meilleure lisibilité des missions :

- La direction relations usagers et vie citoyenne, comprenant le centre de traitement unique de la facturation, le service état-civil élections et le service accueils des publics (Portail OnDijon, courrier et accueil physique),
- La direction démocratie locale et vie associative, comprenant le service vie associative, le service démocratie locale ainsi qu'une nouvelle cellule jeunesse et participation citoyenne composée du poste de chargé.e de projets locaux et internationaux des jeunes auparavant rattaché à la cellule jeunesse du service démocratie locale. En complément, il est proposé de créer au sein de cette nouvelle cellule un poste de chargé.e de mission politique jeunesse et citoyenneté. Les missions de l'agent recruté seront de mettre en œuvre la politique municipale en matière de jeunesse, de gérer et faire vivre le Conseil participatif des jeunes et de développer des actions en faveur de la citoyenneté.

De plus, une cellule coordination transversale et du patrimoine sera directement rattachée à la DGD et comprendra les équipes de l'actuel service Patrimoine - projets de rénovation ainsi que le poste de chargé.e de communication et de création graphique actuellement rattachés à la direction de la proximité-citoyenneté.

Il est également proposé de créer un poste de chargé.e de mission projets transversaux qui intégrerait cette cellule, dont les missions seront de développer la transversalité au sein de la DGD et d'accompagner le pilotage des projets importants (pilotage de la convention territoriale générale avec la caisse d'allocation familiale, être en charge de l'observatoire social et appuyer le pilotage transversal de la DGD).

Afin de mettre en œuvre ces changements à compter du 1er janvier 2025 (sauf mention contraire), il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes :

- Suppression du poste de directeur.rice de la proximité-citoyenneté relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à compter du 1er juillet 2025 (date de départ à la retraite de l'agent en poste),
- Suppression de deux postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux : le poste de responsable du service démocratie locale et le poste de responsable du portail OnDijon,
- Suppression du poste d'assistant.e de direction de la direction proximité-citoyenneté relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 1er juillet 2025 (date de départ à la retraite de l'agent en poste),
- Création d'un poste de directeur.rice relations usagers et vie citoyenne relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

- Création de trois postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux : un poste de directeur.rice démocratie locale et vie associative, un poste de chargé.e de mission projets transversaux et un poste de chargé.e de mission politique jeunesse et citoyenneté

2. Direction Enfance-Éducation – création de 6 postes de directeur.rice d'accueil collectif de mineurs

Depuis le mois de janvier 2021, la direction Enfance-Éducation a regroupé les accueils de loisirs périscolaires et les extrascolaires au sein de dix-neuf accueils collectifs de mineurs de la manière suivante :

- Treize accueils collectifs de mineurs périscolaires dont l'encadrement est assuré par un poste de directeur.rice,
- Six accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires, dont l'encadrement est assuré par un poste de directeur.rice, secondé d'un adjoint.e afin de couvrir l'ensemble des temps de fonctionnement des accueils.

Parmi ces accueils collectifs de mineurs, quinze ont la particularité d'être multi-sites, c'est-à-dire qu'ils regroupent au sein d'une même entité dirigée par un.e directeur.rice plusieurs structures géographiquement éloignées.

L'article R 227-1 du code de l'action sociale et des familles précise que lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou lorsqu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est limité à trois cents.

Afin de respecter ce seuil sur l'ensemble des accueils compte tenu des inscriptions actuelles et anticipées, il est nécessaire de revoir leur nombre.

En conséquence, la direction Enfance-Éducation a revu le périmètre de ces accueils collectifs de mineurs et propose de créer au 1er novembre 2024 six nouveaux postes de directeur.rice supplémentaires afin de se conformer à la loi.

Ces créations de postes permettront le maintien des financements de la Caisse d'allocations familiales affectés aux accueils de loisirs, indispensables pour garantir le fonctionnement des structures municipales. Ces créations permettront également de poursuivre la consolidation du management de proximité, de renforcer le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs et donc la sécurité et la qualité de l'accueil des enfants dijonnais sur les temps périscolaires.

Ces six nouveaux postes de catégorie B sont ouverts au cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour le dossier le nécessitant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de créer** à compter du 1er novembre 2024 6 postes d'animateur territorial à la Direction Enfance-Éducation.
- **de supprimer** à la Direction générale déléguée cohésion sociale deux postes d'attaché territorial et **de créer** un poste d'administrateur territorial et trois postes d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **de supprimer** à la direction générale déléguée cohésion sociale les postes suivants à compter du 1er juillet 2025 :
 - Suppression d'un poste d'administrateur territorial,
 - Suppression d'un poste de rédacteur territorial.
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)